

2026-033



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 février 2026 – Délibération n°033

Convocation envoyée,
affichée le : 12/02/2026

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 19
Pouvoirs : 3
Votants : 22
Absents : 6

Résultats :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le :**

Objet : ATTRIBUTION MARCHE REFECTION DES RESEAUX HUMIDES DES RUES DE LA CROUZETTE ET DES ARTISANS A LAPANOUSE

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - GROS Edmond - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à CAPUS Françoise) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que lors du conseil municipal du 19 novembre 2025, il avait été convenu la constitution d'un groupement de commande avec le SIEDA dans le cadre de la réfection des réseaux des rues de la Crouzette et des artisans à Lapanouse. Cela, afin de garantir la coordination et la cohérence des travaux d'assainissement et ceux relatifs à l'eau potable.

Dans ce cadre, une consultation des entreprises a été lancée. Suite à l'analyse des propositions transmises, il est proposé de retenir l'entreprise qui apparait comme la mieux-disante conformément au rapport d'analyse des offres établi et pour les montants suivants :

Réalisation réseaux humides	FOURNIER TP	128 650 € HT
-----------------------------	-------------	--------------

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de suivre cet avis et de bien vouloir en délibérer.

	
---	---

2026-033

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 5 janvier 2026 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché lancé pour la réfection des réseaux des rues de la Crouzette et des artisans à Lapanouse de la manière suivante :

Réalisation réseaux humides	FOURNIER TP	128 650 € HT
-----------------------------	-------------	--------------

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture